

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juin 1973.

## RAPPORT (1)

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2), *chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles.*

PAR M. ROBERT SCHWINT,

Sénateur.

---

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée Nationale par M. Gissinger, sous le numéro 610.

(2) Cette commission est composée de MM. Berger, *député, président*; M. Darou, *sénateur, vice-président*; Gissinger, *député* et Robert Schwint, *sénateur, rapporteurs*.

*Membres titulaires*: MM. Mayoud, Barrot, Falala, Bichat, Beraud, *députés*; MM. d'Andigné, Aubry, Blanchet, Lambert, Sordel, *sénateurs*.

*Membres suppléants*: MM. Raynal, Bolo, Lepage, Caillaud, J. Brocard, Blanc, Lelong, *députés*; MM. Cathala, Abel Gauthier, Henriet, Le Jeune, Mathy, Mézard, De Wazières, *sénateurs*.

Voir les numéros :

*Assemblée Nationale*: 1<sup>re</sup> lecture, 198, 280 et in-8° 8.  
2<sup>e</sup> lecture, 527, 531 et in-8° 28.  
3<sup>e</sup> lecture, 601.

*Sénat*: 1<sup>re</sup> lecture, 272, 304, 306 et in-8° 117 (1972-1973).  
2<sup>e</sup> lecture, 340, 341 et in-8° 127 (1972-1973).

**Exploitants agricoles.** — *Assurance vieillesse - Départements d'Outre-mer (D.O.M.).*

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 28 juin 1973, M. le Premier Ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée Nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait été décidé de provoquer la réunion d'une Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont désigné :

*Membres titulaires :*

— pour l'Assemblée Nationale :

MM. Mayoud, Barrot, Berger, Falala, Bichat, Gissinger, Beraud.

— pour le Sénat :

MM. Darou, d'Andigné, Aubry, Blanchet, Lambert, Robert Schwint, Sordel.

*Membres suppléants :*

— pour l'Assemblée Nationale :

MM. Raynal, Bolo, Lepage, Caillaud, Jean Brocard, Blanc, Pierre Lelong.

— pour le Sénat :

MM. Cathala, Abel Gauthier, Henriet, Le Jeune, Mathy, Mézard, de Wazières.

La Commission s'est réunie le vendredi 29 juin 1973 à 17 heures, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Marcel Darou, *sénateur*, président d'âge.

Elle a tout d'abord constitué son *Bureau*.

Ont été désignés :

Président .....

M. Henry Berger, *député*.

Vice-Président .....

M. Marcel Darou, *sénateur*.

Ensuite, MM. Robert Schwint, *sénateur* (suppléant M. Jean Gravier), et Antoine Gissinger, *député*, ont été nommés *rapporteurs*.

La Commission a alors procédé à un large échange de vues.

MM. Schwint et Gissinger ont analysé d'abord les deux points de désaccord : l'Assemblée a repoussé des dispositions du Sénat qui, d'une part, étendent pendant un an le bénéfice de la loi aux aidés familiaux âgés de 35 à 40 ans et qui, d'autre part, rendent obligatoire le congé de formation dès l'âge de 18 ans.

Dans la discussion qui a suivi, sont intervenus notamment MM. Sordel, Mayoud et les Rapporteurs.

Après un vote à bulletins secrets sur chacun de ces deux points, la Commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'un texte commun.